

LE MADAWASKA

Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 25 AVRIL 1918

G.-E. DION, Administrateur

Gare au Gaspillage

A l'avenir, le gaspillage voulu de vivres ou de produits alimentaires sera illégal, et le coupable sera passible d'une lourde amende ou d'un emprisonnement. Il en sera de même dans le cas de gaspillage de vivres résultant de négligence ou d'accumulation de produits alimentaires dans les entrepôts mal aménagés. Cette décision est le résultat d'un Ordre de la Commission des Vivres du Canada. D'après cet Ordre, le simple citoyen est rendu responsable de tout gaspillage qui résulte d'une accumulation de vivres quelconques dans un endroit impropre à la conservation. Si un simple citoyen sait qu'il se commet du gaspillage de vivres, soit dans un entrepôt, soit dans un restaurant, un hôtel ou un café ou un magasin, il est de son devoir de porter la chose à la connaissance des autorités municipales. Dans un temps comme celui que nous traversons, alors que la rareté des vivres est si grande dans le monde entier, et où les prix sont si élevés, même en Canada, où l'abondance devrait pratiquement exister, c'est un devoir pour chaque citoyen de voir à ce que la loi soit obéie au sujet du gaspillage des vivres, non seulement dans les établissements publics, mais encore à la maison.

Dans le passé on s'est souvent plaint de l'existence de gaspillage des vivres, et de l'absence de règlements pour combattre ce gaspillage. En général, on appuyait le blâme sur le gouvernement fédéral. On entendait souvent la remarque : "Pourquoi le gouvernement ne se montre-t-il pas plus sévère dans certains cas ?" On faisait allusion à certains cas de gaspillage pratiqué sur une grande échelle, témoin le cas d'un entrepôt de Winnipeg où des milliers de livres de vivres ont été gaspillés, et on en arrivait toujours à cette conclusion : "Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas ? On a pris du temps à comprendre que le peuple devait être en quelque sorte surveillant de ce qui se passait, et qu'il lui appartenait de prendre des mesures pour empêcher le gaspillage des vivres. On comprendra aujourd'hui que l'attitude que prend le gouvernement est dictée par les circonstances, et que cette attitude s'imposait. On se rendra éga-

lement compte que le gouvernement agit avec sagesse lorsqu'il prend les moyens d'assurer l'économie des vivres et d'en punir le gaspillage. Le gouvernement a pourvu à de lourdes amendes qui seront imposées à ceux qui se rendent coupables de gaspillage des vivres, de même qu'il a donné aux autorités municipales, le pouvoir d'intenter des procédures légales contre ceux qui violent la loi. Ainsi, si un inspecteur sanitaire d'une municipalité, ou un autre officier municipal découvre qu'il se commet du gaspillage de vivre dans un entrepôt ou autre établissement, et qu'il porte la cause à la connaissance d'un magistrat ou d'un juge de paix, et si le délinquant est mis à l'amende, la moitié de l'amende est versée au fonds municipal. Il en sera de même dans le cas d'un officier provincial quand une amende aura été imposée. Les amendes qu'on impose sont particulièrement lourdes, variant de \$100.00 à \$1000.00, à défaut de quoi il y aura emprisonnement jusqu'à trois mois. Dans le cas où il sera prouvé que le gaspillage a été voulu ou qu'il a été le résultat d'une flagrante négligence on pourra imposer l'amende de même que l'emprisonnement à la fois.

D'autre part, dans le cas où les autorités locales apprendraient qu'il existe quelque part un approvisionnement de vivres qu'on pourrait sauver d'une détérioration en les mettant sur le marché, tout ce qu'on a à faire est d'en prévenir la Commission des Vivres du Canada. D'un autre côté, la Commission se réserve le droit d'avertir les personnes qui risquent de faire du gaspillage de vivres, de vendre ces vivres, et dans le cas où ces personnes refuseraient de se rendre à ces instructions, la Commission pourra saisir les vivres et les mettre sur le marché.

La plus grande partie de la population en ce pays, se rend compte qu'une guerre terrible se poursuit en ce moment, et que les soldats sur lesquels l'univers compte aujourd'hui sont en danger de mourir de faim. Un petit nombre cependant ne s'est pas encore rendu compte de ce fait, et cette nouvelle loi de la Commission contribuera à la lui faire comprendre.

Avis important

Le conseil de ville attire l'attention du public sur les clauses suivantes d'un règlement adopté par la ville à son assemblée du 24 juillet 1917. Règlement concernant les rues de la ville. (extraits)

Le conseil de ville a adopté le présent règlement des chemins, ruelles ouvertes sur propriétés privées devront avoir une largeur minimum de cinquante pieds de largeur ; et devront être soumises à l'approbation du conseil de ville. Une application pour approbation devra être accompagnée d'un plan montrant la localisation du chemin. Une amende de \$300.00 est imposée à quiconque ouvrira une rue sans en avoir au-

paravant reçu l'autorisation de la ville.

Aucun travail ne sera fait par la ville sur les rues qui ne seront pas sa propriété. Les différents services publiques, eau, lumière électrique, égouts ne seront pas fournis à ceux qui seront bâtis sur des lots situés dans les rues qui n'auront pas été approuvés par le conseil.

A VENDRE

Un char McLaughlin, "Light Six" seconde main presque neuf, 2 1/2 d'usure. A très bonne condition. S'adresser à Mde Thadée Hébert, 18-j.-n.-o. Edmundston, N. B. Annoncez-vous dans "Le Madawaska"

Le Monument D'Amours

Bon nombre de citoyens d'Edmundston remarquaient avec regret qu'aucun monument ne marquait le lieu où reposent les restes mortels du premier curé de la paroisse. La mémoire de feu l'abbé d'Amours est restée vivace dans l'esprit de tous les paroissiens. Affable et dévoué, toujours plein de zèle pour le bien spirituel de ceux qui lui avaient été confiés, il s'était fait autant d'amis sincères et dévoués que de paroissiens et de connaissances.

Le couvent d'Edmundston et le belle œuvre d'éducation qu'y poursuivent les religieuses Filles de la Sagesse est un monument qui restera à sa gloire et qui illustrera son nom au milieu de nous. Mais il était pénible qu'aucun monument ne s'éleva sur sa tombe. On eut dit que les paroissiens d'Edmundston avaient oublié le fondateur de la paroisse et que le sentiment de la reconnaissance avait fait place à l'ingratitude.

Il y avait cependant des circonstances pour expliquer cet oubli qui n'était qu'apparent. Les difficultés qu'avait l'Eglise eues avec le gouvernement, l'état d'abandon où se trouvait la cimetièrre à cause de ces difficultés en étaient la cause.

Voilà, enfin que les choses se tirent au clair, et Monsieur le curé Conway a fait il y a quelque temps un appel aux paroissiens. Six personnes se sont chargées de prélever des souscriptions. Ce sont M. M. A. E. Thibault, L. A. Dugal, J. F. Rice, Jos. M. Martin, Lévi J. Cyr, et Fred Lajoie.

Nous espérons que les contributions seront nombreuses, que tous les paroissiens se feront un devoir de donner quelque chose. Peu importe le montant. L'obole du pauvre sera acceptée avec autant de reconnaissance que la contribution du riche.

Si M. le curé et M. M. les collecteurs le désirent nous serons heureux de prêter gratuitement nos colonnes pour publier la liste de ceux qui contribueront.

Que chacun y mette du sien et que le monument au curé d'Amours érigé par ses paroissiens soit un digne de lui.

Clair, N. B.

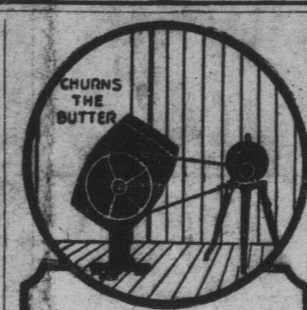
Melle Régina Plourde de Clair, est de retour de Sheridan Maine, d'une visite de quinze jours chez le Rev. Père Orioux curé de Sheridan.

M. Ned Martin qui fait parti de l'armée Américaine depuis quelques mois, a obtenu une permission de trois jours afin de venir voir ses parents avant de traverser en France.

Le 12 avril 1918 l'épouse de M. Théodore Paillard née Mezzie Lang, un fils baptisé Joseph, Ludovic. Parrain et marraine M. et Mde Thomas Levesque.

A VENDRE

Un lot entre chez Frank Savard et Eugène De Jardin à de très bonnes conditions. Veuillez vous adresser à Archie St Onge Edmundston N. B. 18-4. f. p.



DELCO-LIGHT

It Does the Chores

Let us show you how much time and labor Delco-Light will save you in the ordinary daily tasks.

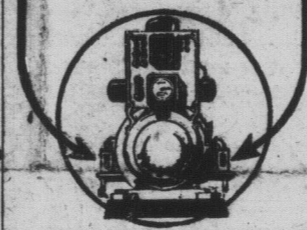
Besides the advantages of electric light, it provides power to run the churn, the separator, the washing machine and to pump water. It cuts out the daily drudgery—especially for the women.

Delco-Light is every man's electric plant—simple, compact, efficient and wonderfully economical.

It pays for itself in time and labor saved.

Let us show it to you.

LOUIS A. DUGAL
EDMUNDSTON, N. B.



Au Conseil de Ville

Lundi soir dernier le nouveau conseil de la ville d'Edmundston tenait sa première séance. Etaient présents : Le maire Laporte, les échevins Sormany, Rice, Nadeau, Audet, Cutnam, Têtu et Thibault.

A cette assemblée eu lieu la nomination des officiers de la ville et la formation des comités. Nous donnons aujourd'hui les comités permanents. Nous publierons la liste des officiers dès que nous pourrions nous la procurer.

Comités permanents. Finances, règlements, législation et bureau de la Ville : Président, Dr. A. M. Sormany. Le Maire et les échevins J. B. Michaud, Jos Têtu. Chemins et améliorations de la ville : Président, Son Honneur le Maire, et les échevins J. Frank Rice, Jos M. Thibault, Jos O. Audet, J. E. Michaud.

Police, feu et les pauvres : Président, Chas Cutnam, et les échevins Romuald Nadeau Jos Thibault, Jos Têtu.

Eau, électricité et égout : Président, J. Frank Rice, et les échevins, A. M. Sormany, Romuald Nadeau, Jos O. Audet.

La prochaine assemblée aura lieu ce soir à 8 hrs p. m. au lieu ordinaire.

A VENDRE

J'attends 2000 boisseaux d'avoine de semence qui mûrit dans trois mois. J'ai en mains maintenant 1000 boisseaux d'avoine de trois mois. T. M. RICHARDS, Edmundston, N. B.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE :

Caraget, M. P. E. Moreault, Gérant
Bathurst, A. Alain, Gérant
Edmundston, F. H. Bourgoin, Gérant
Moncton, J. E. St-André, Gérant
Norton, L. J. Melanson, pro-Gérant
St-John, D. W. Harper, Gérant

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an : les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

"Gray Dort"

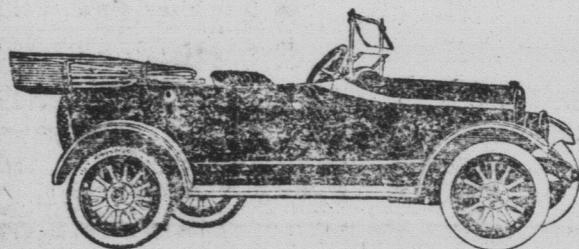
LA MARQUE de la QUALITE

Lorsque vous voyez cet emblème, vous trouverez un char qui donne une satisfaction continue aux amateurs d'automobiles. Prenez des informations avant d'acheter un char. Le "Gray Dort" représente 60 années d'expérience dans la construction de voitures et d'automobiles.

N'achetez pas d'automobile avant de vous rendre compte des services qu'elle est à même de vous rendre aux moments opportuns.

Le moment ne sera jamais plus propice que maintenant pour acheter une automobile. Les automobiles étaient, il y a un an, à leur prix le plus bas—elles n'atteindront jamais un plus bas prix. La cherté des matériaux et de la main d'œuvre, qui est une cause directe de la guerre, sera maintenue pendant des années après la fin des hostilités. C'est donc le moment le plus propice pour acheter une automobile—et la voiture la plus avantageuse, pour le public en général, est sans contredit la

"GRAY DORT"



LIVRAISON IMMEDIATE
JOS. N. THIBAULT,
Edmundston, N. B.

Avis au Public

L'Union donne la force

- en -

TEMPS de GUERRE

L'Union Mutuelle donne

LA PROTECTION

pour 20 ans et pour la vie

A. P. LABBIE,

Gérant.

Union Mutual Life Insurance, Co.
Résidence : St. Leonard, N. B.
Agence : Van Buren, Maine.

Casier Postal, 8 Téléphone

JOHN J. DAIGLE

MARDHAND GENERAL
EDMUNDSTON, N. B.

Laisse Rever ton Coeur

Le dernier numéro du "PASSE-TEMPS (602) contient HUIT morceaux de musique dont voici les titres :

1. Laisse rêver ton cœur, chanson-vaïse.
2. La berceuse de Privat, mélodie célèbre.
3. Quand c'est parti ça ne revient plus, chansonnette comique.
4. Marche Martin, morceau brillant pour le piano.
5. Valse des Drapeaux, pièce inédite pour le piano.
6. Soupirs du sauvage, chanson de nos pères.
7. Invitation au noces, marche pour le piano.
8. Mimi pinson, chansonnette redemandée.

Et aussi : La vigne du Seigneur monologue de Régis Roy ; et le petit prisonnier de guerre, pièce à dire de Jean Hector Drolet.

En vente partout, 5 sous le numéro ; par la poste 10 sous. Abonnement, un an Canada, \$1.50 ; Etats-Unis, \$2.00. Adresse : "Le PASSE-TEMPS, 16 C. aig. Est, Montréal."